

SPORT. ÉDUCATION. FIERTÉ.

RSEQ®

LAC-SAINT-LOUIS

BADMINTON

RÉGLEMENTATION SPÉCIFIQUE

2021-2022

DOCUMENT COMPLÉMENTAIRE IMPORTANT À LIRE :

RÉGLEMENTATION ADMINISTRATIVE DU RSEQ LAC-SAINT-LOUIS DE L'ANNÉE EN COURS

EN TANT QUE QU'ATHLÈTE, ENTRAÎNEUR OU SPECTATEUR DU RSEQ LAC-SAINT-LOUIS,
MON COMPORTEMENT A UN IMPACT SUR MON ÉCOLE, MON SPORT, MES COÉQUIPIERS,
MES JOUEURS, MES ADVERSAIRES, MON ENTRAÎNEUR, MES PARTISANS ET SUR MOI-MÊME.

PARTICIPER AU SPORT ÉTUDIANT, C'EST :

L'ESPRIT SPORTIF

LE RESPECT

LA DIGNITÉ

LE PLAISIR

L'HONNEUR

L'ESPRIT SPORTIF... J'Y CROIS

- ③ Je prends connaissance des règles écrites et non écrites du sport et m'engage à les respecter
- ③ J'accepte toutes les décisions de l'arbitre sans jamais mettre en doute son intégrité
- ③ Je démontre un esprit d'équipe par une collaboration franche avec les coéquipiers et les entraîneurs
- ③ J'aide les coéquipiers qui présentent plus de difficultés
- ③ J'accepte les erreurs de mes coéquipiers car il m'arrive d'en faire également.
- ③ Je me mesure à un adversaire dans l'équité. Je compte sur mon talent et mes habiletés pour tenter d'obtenir la victoire.
- ③ Je refuse de gagner ou de perdre par des moyens illégaux et par tricherie

LE RESPECT... J'Y CROIS

- ③ Je considère un adversaire sportif comme étant indispensable pour jouer et non comme un ennemi.
- ③ J'agis en tout temps avec courtoisie et respect envers les entraîneurs, les officiels, les coéquipiers, les marqueurs, les adversaires et les spectateurs.
- ③ Je suis capable de m'exprimer sans utiliser de langage injurieux, agressif ou irrespectueux
- ③ Je respecte les installations de l'école qui m'accueille pour disputer la partie.
- ③ Je respecte mon engagement envers mes coéquipiers, mes entraîneurs et mon équipe jusqu'au bout.

LA DIGNITÉ... J'Y CROIS

- ③ Je fais preuve de sang-froid et maîtrise mes gestes et mes paroles face aux autres participants.
- ③ Je reconnais dignement la performance de l'adversaire dans la défaite et j'accepte la victoire avec modestie et sans ridiculiser l'adversaire.

LE PLAISIR... J'Y CROIS

- ③ Je joue pour m'amuser d'abord et avant tout.
- ③ Je considère la victoire et la défaite comme une conséquence du plaisir de jouer.
- ③ Je considère le dépassement personnel plus important que l'obtention d'une médaille ou d'une bannière.

L'HONNEUR... J'Y CROIS

- ③ Je représente mon équipe, mon école et mon instance régionale du RSEQ.
- ③ Je véhicule et projette les valeurs positives de mon sport et de mon école.
- ③ Je fais partie des ambassadeurs de mon école et du RSEQ.

JE SUIS LE RSEQ.

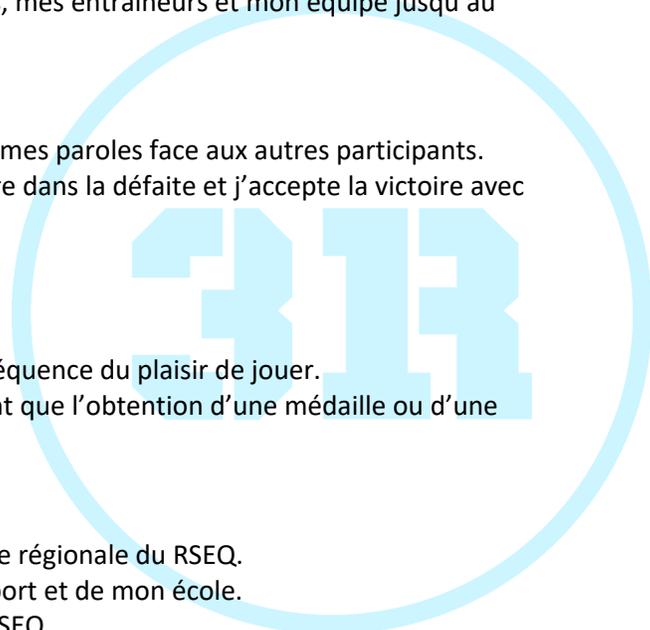


Table des matières

1.	Catégories d'âge.....	4
2.	Surclassement.....	4
3.	Inscription à la ligue.....	4
4.	Inscriptions des joueurs aux tournois.....	4
5.	Formule de rencontre.....	4
6.	Transmission des résultats.....	5
7.	Classement.....	5
8.	Sanctions.....	5
9.	Mérites.....	5
10.	Championnat scolaire régional.....	6
11.	Volant.....	6
12.	Aide au comité organisateur de tournoi.....	6

1. CATÉGORIES D'ÂGE

1.1 Les catégories d'âges sont celles définies à l'annexe 1 de la réglementation régionale administrative du RSEQ Lac-Saint-Louis.

2. SURCLASSEMENT

- 2.1 Le surclassement est distinct par compétition (simple, double, double mixte).
- 2.2 Un athlète surclassé peut revenir à sa catégorie d'origine au prochain tournoi. Toutefois, il accumule des points pour la catégorie dans laquelle il participe.
- 2.3 Un athlète qui est surclassé (division 4 à division 3) pour plus d'un tournoi dans une compétition sera transféré définitivement dans la catégorie supérieure pour cette compétition.
- 2.4 Une participation est considérée comme une inscription de l'athlète au tournoi.

3. INSCRIPTION À LA LIGUE

3.1 L'inscription des athlètes à la ligue doit être envoyée via S1 avant le premier tournoi. Les athlètes qui ne sont pas inscrits dans les délais ne sont pas éligibles à participer au tournoi.

4. INSCRIPTIONS DES JOUEURS AUX TOURNOIS

- 4.1 L'inscription des joueurs à chacun des tournois doit être envoyée avant la date limite inscrite au calendrier.
- 4.2 Les joueurs doivent être inscrits par ordre de force.
 La division d'un joueur est laissée à la discrétion de l'entraîneur selon l'épreuve auquel l'athlète est inscrit.
- 4.3 Pour chaque division, le nombre maximum d'inscription est de :
 SIMPLE : 6 joueurs par catégorie par sexe.
 DOUBLE : 3 équipes par catégorie par sexe.
 DOUBLE MIXTE : 6 équipes par catégorie.
- 4.4 Pour qu'une catégorie ait lieu, un minimum de 4 joueurs doit être inscrit dans une même catégorie. Toutefois, il sera permis de combiner 2 catégories de même sexe afin de permettre aux athlètes de participer aux tournois. Cependant, les finales seront disputées dans leur catégorie respective.

5. FORMULE DE RENCONTRE

- 5.1 Le nombre de rencontres durant la saison régulière sera déterminé lors de la réunion des entraîneurs.
- 5.2 Pour qu'une rencontre soit inscrite au calendrier et qu'elle ait lieu, il doit y avoir une école hôte et un comité organisateur pour la prise en charge du tournoi.

5.3

	Division 3	Division 4
Tournoi à la ronde	1 set de 21 points	1 set de 21 points
Huitièmes et quarts de finale	1 set de 21 points	1 set de 21 points
Demi-finale	1 set de 30 points	1 set de 30 points
Finale	2 de 3 (21-21-21)	1 set de 30 points

6. TRANSMISSION DES RÉSULTATS

- 6.1 Les résultats pour chacun des pools et chacune des catégories (annexe A) ainsi que les résultats des finales (annexe B) doivent être acheminés au RSEQ Lac-Saint-Louis par **COURRIEL SEULEMENT**. Les résultats doivent être envoyés dans un délai de 72hrs ouvrables suivant la tenue tournoi.
- 6.2 L'école hôte qui ne respecte pas ce délai, sera amendée de 25.00\$ par période de 24h (référence article 20.2.2 de la réglementation administrative du RSEQ Lac-Saint-Louis).

7. CLASSEMENT

- 7.1 Les points suivants sont les mêmes pour la division 3 et pour la division 4, de même que pour les résultats individuels et en équipe :

Résultats par pool :

Position / Type	Points accordés SIMPLE	Points accordés DOUBLE	Points accordés MIXTE
Premier de pool	6 pts	8 pts	8 pts
Deuxième de pool	4 pts	6 pts	6 pts
Absence d'athlète	Moins 5 pts	Moins 5 pts	Moins 5 pts
Première place	10 pts	12 pts	12 pts
Deuxième place	7 pts	10 pts	10 pts
Demi-finaliste	5 pts	8 pts	8 pts
Quart-finaliste	2 pts	4 pts	4 pts

À noter que les points attribués en double, seront divisés également entre les deux athlètes qui forment le duo.

- 7.2 Les classements individuels seront comptabilisés à titre de référence seulement et seules les épreuves en simple seront comptabilisées.

8. SANCTIONS

- 8.1 Une amende de 10\$ par athlète parviendra à l'école dont les élèves inscrits ne se sont pas présentés. Cette sanction est applicable à chacune des rencontres.

9. MÉRITES

- 9.1 Division 3 : Bannière d'équipe remise à l'école qui aura cumulé le plus grand nombre de points au courant de la saison et ce, pour les 6 catégories représentées (selon le classement d'équipe).
- 9.2 Division 4 : Bannière d'équipe remise à l'école qui aura cumulé le plus grand nombre de points au courant de la saison et ce, pour les 6 catégories représentées (selon le classement d'équipe).
- 9.3 Championnat scolaire régional : Médailles individuelles (et sélection pour le championnat scolaire provincial)

10. CHAMPIONNAT SCOLAIRE RÉGIONAL

- 10.1 Pour être éligible au championnat scolaire régional, les athlètes inscrits devront avoir participé au minimum d'un tournoi pendant la saison régulière de la division 3 ou 4.
- 10.2 Pour la division 3, un maximum de 16 athlètes par catégorie seront invités. Les athlètes ayant cumulé le plus de points au classement seront priorisés.
- 10.3 Pour la division 4, aucun nombre de joueurs maximum n'est établi.
- 10.4 L'athlète qui participe à une épreuve lors du championnat régional D3, ne pourra participer dans cette même épreuve lors du championnat régional D4.
- 10.5 Formule de rencontre :

	Division 3	Division 4
Tournoi à la ronde	1 set de 21 points	1 set de 21 points
Huitièmes et quarts de finale	1 set de 21 points	1 set de 21 points
Demi-finale	2 de 3 (21-21-21)	1 set de 30 points
Finale	2 de 3 (21-21-21)	1 set de 30 points

10.6 Lors du championnat scolaire régional, les épreuves suivantes seront présentées :

- Simple féminin
- Simple masculin
- Double féminin
- Double masculin
- Double mixte

11. VOLANT

Yonex Mavis 350 (blanc ou jaune)

12. AIDE AU COMITÉ ORGANISATEUR DE TOURNOI

12.1 Le comité organisateur recevra un montant de 25 \$ par/épreuve/sexe/catégorie pour l'organisation d'un tournoi

	S-D3	D-D3	MX-D3	S-D4	D-D4	MX-D4
BF	25 \$	25 \$	25 \$	25 \$	25 \$	25 \$
BM	25 \$	25 \$		25 \$	25 \$	
CF	25 \$	25 \$	25 \$	25 \$	25 \$	25 \$
CM	25 \$	25 \$		25 \$	25 \$	
JF	25 \$	25 \$	25 \$	25 \$	25 \$	25 \$
JM	25 \$	25 \$		25 \$	25 \$	

13. RÈGLEMENTS

- 13.1 Les règlements officiels de badminton sont ceux de la Fédération québécoise de badminton
- 13.2 Les règlements spécifiques ont préséances sur les règlements officiels.
- 13.3 Les règlements administratifs de du RSEQ Lac-Saint-Louis doivent être respectés.